## Démarche globale de prévention des TMS\* par Panakeia

Cette démarche est :

- Basée sur l'analyse de l'activité de travail ;
- Structurée en phases successives : immersion, transfert de compétences, contrôle de mise en œuvre ;
- Organisée autour d'une équipe projet avec un référent préalablement identifié ;
- Participative et mobilisatrice.



Constitution d'une gouvernance, implication de la direction générale et de l'ensemble des salariés dans les prises de décision Communication ascendante et descendante sur la mise en place des actions et des futures pistes d'actions	Phase 1	Analyse des indicateurs RH de l'entreprise, dialogue avec les parties prenantes de la santé au travail (CHSCT, médecin du travail, infirmière, ergonome) et immersion dans les services pour identifier des risques physiques auxquels sont soumis les salariés dans le cadre de leur métier. Proposition d'un plan d'actions phasé dans le temps et portant sur les 3 types d'actions listées ci-dessous.			
		FORMATIONS			ERGONOMIE
	Phase 2	AGIR POUR SA SANTÉ  Formation action qui aborde l'ensemble des thématiques de santé au travail : risques physiques, psychosociaux, addictions, alimentation, sommeil	PRAP**  Formation action conçue par l'INRS: **Prévention des Risques liés à l'Activité Physique.  Variante Gestes et Postures possible.	VISITES COMPORTEMENTALES DE SÉCURITÉ  Formation action sur la sécurité au travail pour les managers pour qu'ils puissent accompagner leurs collaborateurs.	<ul> <li>Mobilisation et organisation de la concertation avec l'ensemble des parties prenantes en relation avec la situation de travail étudiée;</li> <li>Investigation : connaître le risque, analyser les situations de travail, identifier les facteurs de risque, proposer des solutions d'aménagement des situations de travail;</li> <li>Mise en œuvre de la transformation des situations de travail;</li> <li>Évaluation : mesurer et s'assurer de l'efficacité des actions.</li> </ul>
	Phase 3	RENFORCEMENT DES ZONES DE FAIBLESSE PHYSIQUE  1. Les espaces santé In Move™ basés sur : - des protocoles d'exercices physiques adaptés à tout type de salariés ; - une architecture modulable d'ateliers d'activités physiques et de mieux-être adaptés aux contraintes d'une activité professionnelle (type d'activité, durée/temps, place, budget).  2. La démarche P3T (Préparation Physique Pour le Travail) : mise en place de protocoles d'exercices physiques permettant de préparer le corps dans le cadre de métiers à forte pénibilité.			
	Phase 4	SUIVI SUR LE LONG TERME : formation continue de relais internes, piqûres de rappel			

<sup>\*</sup> Troubles Musculo-Squelettiques